ART. 2 N° 1411

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 1411

présenté par

Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, M. Lucas, Mme Laernoes, M. Peytavie, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sebaihi, Mme Sas, M. Taché, Mme Taillé-Polian, Mme Rousseau et M. Thierry

-----

#### **ARTICLE 2**

#### RAPPORT ANNEXÉ

Au début de la dernière phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« Véritable projet politique et militaire de transformation, »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement le groupe « Écologiste-NUPES » souhaite supprimer la notion selon laquelle cette loi de programmation serait un projet de transformation, alors même qu'elle reprend un squelette et une stratégie s'inscrivant dans la continuité des Lois de Programmation Militaire précédentes. Si des évolutions ou adaptations évidentes sont bel et bien présentes, notamment concernant les évolutions technologiques, nous sommes loin d'un changement de paradigme, et donc d'une « transformation ».